



Commune de
BARCY

Place Sainte-Geneviève
77910 BARCY
tél.: 09 66 98 70 16
E-mail : mairie.barcy@orange.fr

**Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly
Commune de BARCY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

le 29 mai 2017

Date d'affichage :

le 29 mai 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 07

Quorum : 06

L'an deux mil dix-sept, le 31 mai à 19h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Étaient présents :

Mme ARLOVE Angélique, Mme BONGARD Clotilde, M. BRAYER Sébastien, M. CODRON Nicolas, M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme GRONDIN-FUZELLIER Anièle, Mme POUGET-VACHER Katia,

Absents excusés : M. BONGARD Jean-Luc, M. MOLKA Hervé,

Absent : M. BESANÇON Emmanuel, M. RYCHLEWSKI Stéphane,

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien BRAYER élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers du caractère urgent d'une délibération concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Les délais de renouvellement étant courts, Monsieur le Maire ne souhaite pas que la commune soit en défaut de paiement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la convocation urgente.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE
SOUSCRITE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Les travaux de réhabilitation de l'assainissement non-collectif de la commune de Barcy, tranche1, sont terminés depuis décembre 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers demandant les soldes des subventions ont été envoyés à l'Agence de l'Eau, au Département et à la Région, en avril 2017.

Dans l'attente de percevoir ces dites-subventions, Monsieur le Maire souhaite renouveler la ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne.

VU l'information de la Caisse d'Epargne concernant l'expiration de la ligne de trésorerie interactive à la date du 23 mai 2017,

VU les comptes de la Commune ne pouvant, à l'heure actuelle, rembourser les 200 000 euros de dépenses constatées à l'intérieur de la ligne de trésorerie,

CONSIDERANT qu'il est hors de question pour la Commune de Barcy d'être en situation de cessation de paiement,

VU les propositions de la Caisse d'Epargne concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie interactive (LTI),

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de renouveler la ligne de trésorerie interactive souscrite auprès de la Caisse d'Epargne.

ACCEPTE les propositions de la Caisse d'Epargne concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie interactive, à savoir :

- un montant de 200 000 euros
- une durée de 364 jours
- un taux d'intérêt fixe de 0.75 %
- une commission de non-utilisation de 0,25%
- des frais de dossier de 500 euros.

**DELIBERATION POUR L'ADHESION AU GROUPEMENT
DE COMMANDE « CIT'ISOL »**

CONSIDERANT que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'isolation thermique des combles en Seine et Marne.

VU

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son article 28,

Le code général des collectivités territoriales et son article L1414-3,

La délibération n°2016-72 du 6 décembre 2016 du comité syndical du SDESM,

La délibération n°2017-12 du 21 février 2017 du comité syndical du SDESM,

L'acte constitutif du groupement de commande et son avenant ci-joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande Cit'Isol annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la collectivité au groupement d'achat Cit'Isol,

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

ACCEPTE les termes de l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commande « Cit'Isol » annexé à la présente délibération,

PRÉCISE, parmi les bâtiments ayant reçu une étude préalable du coordonnateur dans le cadre de l'opération « Cit'Isol » figurant sur la fiche jointe nommée « fiche collectivité », ceux sur lesquels la collectivité s'engage dans le groupement de commande :

Nom du bâtiment	Adresse	Commentaires
Mairie	Place Sainte-Geneviève	Isolation des combles à prévoir 2 ^{ème} semestre 2018.

CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil leur disponibilités concernant leur présence au bureau de vote, lors des élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

Séance levée à 19h30.